

Châteauroux, le 19 mars 2020

Le Directeur académique des services de l'Education nationale de l'Indre

à

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré

S/c de madame et messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale

Direction des services
départementaux de
l'Éducation nationale
de l'Indre

Division des Ecoles

DE/ /2020

Dossier suivi par
Sandrine Felder

T 02 54 60 57 21
F 02 54 60 57 28

ce.de36-gcoll-form
@ac-orleans-tours.fr

Cité Bertrand
Bat D E F
49 boulevard George Sand
36018 Châteauroux Cedex

Objet : mutations des personnels enseignants du 1^{er} degré par voie d'exeat-ineat
Rentrée scolaire 2020/2021.

Références : note de service ministérielle n°2019-163 du 13 novembre 2019
(BO Spécial n°10 du 14 novembre 2019)

Demande d'Exeat :

Je vous informe que les demandes d'exeat pour un autre département doivent être transmises par voie hiérarchique à mes services selon un calendrier propre à chaque département. Les dates seront communiquées aux personnels qui en feront la demande. Celles-ci sont indicatives au regard du contexte actuel, il convient cependant de transmettre les demandes au plus tôt.

Les personnels qui souhaitent établir une demande de mutation au titre de l'année scolaire 2020-2021 voudront bien adresser, par la voie hiérarchique à la DSDEN, un dossier complet établi selon les conditions du ou des département(s) demandé(s).

Chaque dossier complet sera transmis par mes services au(x) département(s) demandé(s).

Les demandes d'exeat/ineat seront examinées dans le mois de juin 2020.

Le changement de département ne deviendra effectif que si l'exeat puis l'ineat sont accordés par les directeurs académiques respectifs.

Demande d'Ineat :

La date limite de réception des demandes d'ineat à la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de l'Indre est fixée au **27 mai 2020**. Compte tenu de la situation actuelle, cette date a un caractère indicatif, les dossiers parvenant après celle-ci pourront être pris en compte dans la mesure du possible .

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



Jean-Paul Obellianne